

Marigny Initiatives

Le journal de la commune de Marigny-le-Lozon



*Un espace unique pour faciliter
la vie des administrés
au quotidien.*

HIVER 2021

visitez notre site internet : www.mairie-marigny.com



Le mot du Maire...

En cette période compliquée, il est toujours agréable et utile de partager les bonnes nouvelles : la vie de notre commune est particulièrement active et c'est de bon augure pour l'avenir.

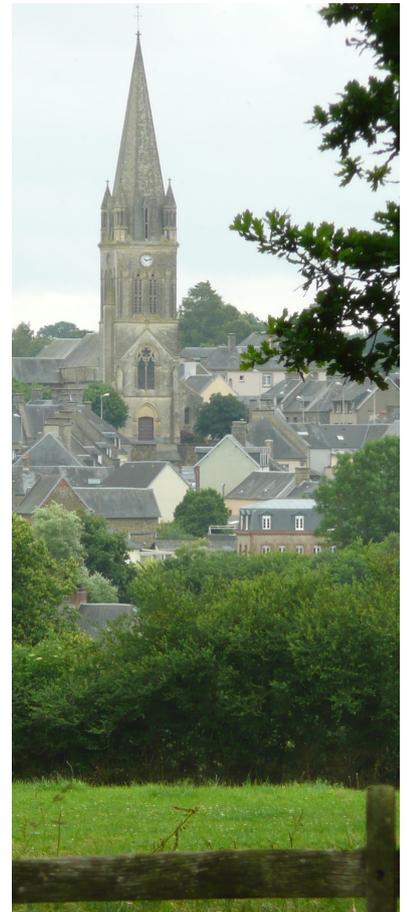
Début janvier, le pôle public a ouvert ses portes et rencontre depuis un franc succès, tant auprès des habitants, des usagers de la bibliothèque que de nos partenaires qui y découvrent un lieu idéal pour travailler en proximité. La crise sanitaire est là, la crise économique qui en découle arrive déjà mais la réponse à la crise sociale qui s'annonce devra être menée par tous les acteurs du territoire. Le pôle public est un espace privilégié pour construire des propositions concrètes et adaptées à la réalité du quotidien. N'hésitez pas à venir y chercher des informations, un conseil, une écoute : élus et services sont présents tous les jours et agissent à vos côtés. Pour les affaires sociales, Valérie Bisson, adjointe en charge du domaine, est présente tous les mardis de 9h à 10h.

Depuis plusieurs semaines, Marigny-le-Lozon s'est dotée d'outils numériques performants pour vous proposer de nouveaux services et vous permettre de mieux suivre l'actualité de la commune. Le travail de la commission Communication portée par Huguette Besson se traduit sous plusieurs formes. Citykomi est une application gratuite à télécharger sur les smartphones pour obtenir toutes les actualités de la commune ou s'informer d'un problème. Le Wifi public est désormais accessible, gratuitement toujours, dans les deux bourgs historiques de Lozon et de Marigny, au pôle public et à la maison médicale : même si la fibre n'est pas encore disponible sur toute la commune, voilà une solution pratique pour rester connecté.

Début mars, la boucherie du Terroir changera de dirigeant : pari gagné pour Messieurs Geffroy et Martin qui ont trouvé repreneur en la personne de Jordan Blouet, charcutier adepte des produits locaux. Côté Lozon, les bâtiments de l'école ont trouvé preneurs avec des jeunes du territoire qui prévoient de transformer les lieux en espace d'accueil pour les jeunes enfants. Début avril, c'est la Poste qui changera de visage pour devenir la nouvelle épicerie sous la direction d'Elodie Levivier et Christelle Besnard. Se lancer dans de telles aventures dans le contexte actuel démontre l'enthousiasme et la ténacité des jeunes du territoire : faisons-leur confiance et apportons-leur notre soutien plein et entier !

Toutes ces réalisations changent progressivement le visage de Marigny-le-Lozon et ce n'est pas fini. Début janvier, la commune a été retenue avec 36 autres municipalités de la Manche pour intégrer le programme Petites Villes de Demain, proposé par l'Etat. La candidature conjointe avec Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes a été portée par Saint-Lô Agglo. Ce label va nous permettre d'obtenir des co-financements sur des projets d'amélioration des services au territoire et à ses habitants. Les idées sont là, notre commune dispose de nombreux atouts pour affronter les défis d'aujourd'hui, et de demain !

Fabrice LEMAZURIER



Dans ce numéro

Edito du Maire	1
Conseil Municipal	2 à 9
Zoom sur le	10 à 14
Le Pole Public	
Infos pratiques	15
Parc des Marais	16
Economie agricole	
Informations	17 à 18
Saint-Lô Agglo et Associations	
Les services	19
Dans la commune	

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, HOMMET Adèle, BOURBEY Marc, LEGRAVEREND Jean-Claude, OSMOND Marie-Noëlle, MAROIE Serge, GENET Philippe, PRADEAU-BREARD Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, LE BUZULLIER Chantal, LAMOUREUX Serge, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, GIRES Pascal, BISSON Caroline, FAUVEL Véronique, MARTIN Fabienne, MAUDUIT Ludovic, LESAGE Florence, BIARD Angélique, DOLOUE Cédric, LAGRANGE Emmanuel, BISSON Valérie, LEVAVASSEUR Nadège, TINET Ophélie, LESOUF Nicolas.

Séance du 17 novembre 2020

Absents excusés : TAPSOBA Désiré, FAUVEL Véronique

Pouvoirs : TAPSOBA Désiré donnant pouvoir à LEGENDRE Martine, FAUVEL Véronique donnant pouvoir à LEMAZURIER Fabrice

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE ANNEE 2021

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

La dérogation ayant un caractère collectif, elle bénéficie à l'ensemble des commerçants de détails pratiquant la même activité dans la commune et non à chaque magasin pris individuellement.

L'avis des organisations professionnelles intéressées a été sollicité par un courrier du Maire en date du 29 septembre 2020.

Il est précisé que le Maire n'est pas lié par leurs avis, qu'il soit favorable ou défavorable, ou leur absence d'avis. Il dispose en l'espèce d'un entier pouvoir d'appréciation pour appliquer cette dérogation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle pour les établissements de vente au détail aux dates suivantes :

- 1/ Dimanche 27 juin 2021
- 2/ Dimanche 19 septembre 2021
- 3/ Dimanche 19 décembre 2021
- 4/ Dimanche 26 décembre 2021

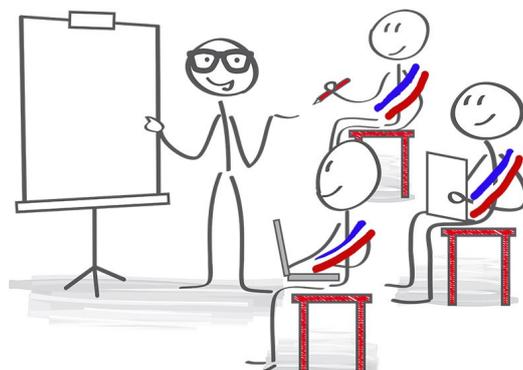
et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon aboutissement de cette affaire.

DELIBERATION POUR LA FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CREDITS AFFECTES

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, à l'unanimité, adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.



CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

CREATION DE 4 POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE) 7 HEURES

Le conseil départemental de la Manche s'engage auprès des collectivités territoriales en finançant à 95% les contrats uniques d'insertion d'une durée de travail de 7 heures par semaine. Ce dispositif s'adresse aux bénéficiaires du RSA.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à signer les conventions et les contrats de travail à durée déterminée, pour une durée de six mois, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de créer 1 poste d'agent d'entretien polyvalent et 4 postes d'agent de surveillance de cour dans le cadre du dispositif « Contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi 7 heures ».

- PRECISE que ces contrats seront d'une durée initiale de six mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- PRECISE que la durée du travail est fixée à 7 heures par semaine.

- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

2 personnes ont été recrutées à ce jour par le biais de ce dispositif : Mesdames MOTTE et BUSSON.



PROJET DE CREATION D'UN ILOT DE BIODIVERSITE A MARIGNY-LE-LOZON

Franck BESNARD, ingénieur agricole, Maxime GALLAIS, maraîcher, et Didier OZOUF, président de Marigny Je T'aime, proposent la création d'un îlot de biodiversité sur les parcelles AH 36, 37, 39, 28 et B 30, 31 et 32 à Marigny. L'idée est de préserver et de continuer à développer cette zone de végétation sauvage incorporée dans la trame verte, en collaboration avec les écoles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, émet un avis favorable à cette création d'un îlot de biodiversité sur les parcelles AH 36, 37, 39, 28 et B 30, 31 et 32 à Marigny (représentant une surface d'environ 5 hectares), étant entendu que les deux bassins d'orage devront rester accessibles pour permettre leur entretien.



AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL POUR L'ÉPICERIE

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de lui donner l'autorisation de signer le bail commercial de location de l'épicerie située 14 rue du 8 mai 1945 à Marigny (commune déléguée de Marigny-le-Lozon) avec Mesdames Levivier Elodie et Besnard Christelle. Le bail est consenti pour une durée de 9 ans avec un loyer de 350 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de donner son accord pour la signature du bail commercial d'une durée de 9 années pour l'épicerie, propriété de la commune, sur la base d'un loyer de 350 €,

- autorise le Maire à signer ce bail et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

POLE PUBLIC : avenant 2 lot 7

Lot n°07 : PEINTURE – SOLS SOUPLES

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise VIGER COULEURS de SAINT-LO et autorise à signer l'avenant présenté ci-dessous :

Objet : mises au point chantier – sols PVC et peinture

Marché initial	61 831.92 € HT
Avenant n°1	- 2 496.64 € HT
Avenant n° 2	+ 3 481.80 € HT
Nouveau montant du marché	62 817.08 € HT
Modification en %	+ 1.59 %

POLE PUBLIC : avenant 4 lot 3

Lot n°03 : MENUISERIES EXTERIEURES

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise LECAR-DONNEL de CARANTILLY et autorise à signer l'avenant présenté ci-dessous :

Objet : changement vitrage dans chassis PVC

Marché initial	41 215.00 € HT
Avenant n°1	- 998.00 € HT
Avenant n° 2	- 781.13 € HT
Avenant n° 3	+ 1 8195.00 € HT
Avenant n° 4	+ 551.00 € HT
Nouveau montant du marché	41 881.87 € HT
Modification en %	+ 1.62 %

POLE PUBLIC : avenant 4 lot 5

Lot n°05 : PLAFONDS SUSPENDUS

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise G'PLAF

de ST JEAN DE DAYE et autorise à signer l'avenant présenté ci-dessous :

Objet : retombée pour pose écran de projection

Marché initial	17 167 92 € HT
Avenant n°1	- 384.97€ HT
Avenant n° 2	+ 439.71 € HT
Avenant n° 3	+ 1 109.71 € HT
Avenant n° 4	+ 626.40 € HT
Nouveau montant du marché	18 955.77 € HT
Modification en %	+ 10.41 %

QUESTIONS DIVERSES

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « PETITES VILLES DE DEMAIN »

En Normandie, 65 communes ont été sélectionnées pour candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « petites villes de demain » dont Marigny-le-Lozon, Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes. Une candidature groupée avec Saint-Lô Agglo va être déposée.

Ce programme a vocation à s'articuler avec les dispositifs de l'Etat, de la région et du département concourant au développement des territoires.

Le résultat sera publié mi-décembre.

EHPAD : PROJET DE CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS SENIORS

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de l'EHPAD les Hortensias consistant en la réalisation de 10 logements « seniors » rue du 13 juin.



CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

AGENT DE SURVEILLANCE DE VOIE PUBLIQUE

La mairie souhaite attribuer les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique à Monsieur David LHERAUX dans le cadre de sa nouvelle fonction de responsable des services techniques. L'agent de surveillance de la voie publique a le pouvoir de :



- constater les infractions concernant l'arrêt ou le stationnement interdit, gênant ou abusif des véhicules (articles L.130-4 et R.130-4 du Code de la route). Toutefois sont exclues de ses compétences les infractions concernant l'arrêt ou le stationnement dangereux des véhicules (article R.417-9 du Code de la route).
- constater les contraventions prévues à l'article 211-21-5 du Code des assurances relatives au défaut d'apposition du certificat d'assurance sur le véhicule (article R.130-4 du Code de la route).
- constater les contraventions aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics (article L.1312 -1 du Code de la santé publique).

Enfin, l'article 2 du décret n°95-409 du 18 avril 1995 prévoit que ces agents peuvent être désignés par le maire pour rechercher et constater les infractions relatives aux bruits de voisinage.

Cette mission pourrait commencer à être exercée en début d'année 2021.



Monsieur David LHERAUX

Responsable du service technique depuis le 1er décembre 2020.

REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNERABLES OU ISOLEES

Dans le cadre du recensement des personnes à risques, il est demandé aux communes de constituer le registre des personnes vulnérables ou isolées afin de pouvoir informer et contacter celles-ci en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, catastrophes naturelles, épidémies...).

Il prévoit des interventions adaptées à l'urgence, pour lesquelles les maires reçoivent des instructions des préfets.

Peuvent s'inscrire :

- les personnes âgées de 65 ans et plus et résidant à leur domicile,
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnus inaptes au travail et résidant à leur domicile,
- Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

La demande d'inscription peut être faite, soit par la personne elle-même, soit par un tiers (membre de la famille, médecin, intervenants au domicile, voisins, etc...)

L'inscription sur ce registre permet une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par le préfet. Cette inscription est facultative.

Pour ce faire, la fiche d'inscription ci-jointe est disponible par le biais du site internet de la commune ou par document papier qui est à retirer à la mairie.

La crise sanitaire a démontré l'importance de ce registre dans l'accompagnement et la prise en charge des personnes les plus fragiles.

N'hésitez pas à en parler à vos proches, voisins : la solidarité est une des réponses les plus efficaces aux problèmes d'isolement !

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Séance du 8 décembre 2020

Absentes excusées : BIARD Angélique, FAUVEL Véronique, BISSON Caroline, LEVAVASSEUR Nadège.

Pouvoirs : BIARD Angélique donnant pouvoir à HOMMET Adèle, FAUVEL Véronique donnant pouvoir à LEMAZURIER Fabrice, BISSON Caroline donnant pouvoir à MONTAGNE Noël, LEVAVASSEUR Nadège donnant pouvoir à LEGRAVEREND Jean-Claude.

POLE PUBLIC : avenant 5 lot 9

Lot n°09 : CHAUFFAGE GAZ – PLOMBERIE - VENTILATION

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise DEPERIERS-CATHERINE de MARIGNY-LE-LOZON et autorise à signer l'avenant présenté ci-dessous :

Objet : moins-values pour suppression des variantes retenues au marché et plus-value pour fourniture et pose d'un sèche-mains électrique

Marché initial	106 277.00 € HT
Avenant n°1	- 400.00 € HT
Avenant n° 2	- + 12 565.00 € HT
Avenant n° 3	- 31.00 € HT
Avenant n° 4	+ 600.00 € HT
Avenant n°5	- 4 850.00 € HT
Nouveau montant du marché	114 161.00 € HT
Modification en %	+ 7.42 %

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI DEPARTEMENTAL (CUI-CAED) 20 HEURES

Le conseil départemental de la Manche s'engage auprès des collectivités territoriales en finançant à 60% les contrats uniques d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi départemental d'une durée de travail de 20 heures par semaine. Ce dispositif s'adresse aux bénéficiaires du RSA de la Manche.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à signer les conventions et les contrats de travail à durée indéterminée ou

déterminée de plus de six mois, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de créer 1 poste d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi départemental d'une durée de travail de 20 heures par semaine ».

- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de six mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Mme Céline Quersonnier a été recrutée à ce poste.

RESTAURANT SCOLAIRE : FIXATION D'UN TARIF SPECIFIQUE POUR LES ENFANTS DES PERSONNES RECRUTEES DANS LE CADRE D'UN EMPLOI AIDE

Par délibération en date du 17 novembre 2020 le conseil municipal a décidé le recrutement de 4 personnes dans le cadre du dispositif « Contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi 7 heures » pour des postes de surveillants de cour à l'école Julien Bodin. Cette fonction oblige les personnes recrutées à supporter des charges supplémentaires pour les repas de leurs enfants au restaurant scolaire alors que leur rémunération est faible. Monsieur le Maire propose d'adopter un tarif de 2 euros le repas pour les enfants des personnes recrutées dans le cadre d'emploi aidé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal adopte le tarif de 2 euros le repas au restaurant scolaire pour les parents recrutés dans le cadre d'un contrat aidé le temps du midi.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA MANCHE

La bibliothèque départementale de la Manche a pour mission d'apporter son concours aux communes et communautés de communes pour le développement de la lecture publique : prêt de documents imprimés, d'outil d'animation, formations...

A cet effet, il est proposé la signature d'une convention de partenariat pour la bibliothèque municipale d'une durée de 5 ans avec accès aux services en ligne pour un montant de 0.10 € par habitant, la possibilité de bénéficier d'actions culturelles avec une participation communale de 30 % et des seuils minimaux à atteindre au niveau de l'équipe gestionnaire et du budget d'acquisition et la création d'un budget consacré aux actions culturelles.

Madame Adèle Hommet en sa qualité de conseillère départementale en charge de la lecture publique, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, par 26 voix « pour », le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la bibliothèque départementale de la Manche.

SAINT-LO AGGLO : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES AUDITS ENERGETIQUES DE BATIMENTS COMMUNAUTAIRES ET COMMUNAUX

SAINT-LO AGGLO propose de constituer un groupe de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communautaires et communaux. Le coût approximatif est de 1 000 € par bâtiment avec un reste à charge de 80% par la collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la réalisation de ces audits sur les bâtiments communaux suivants :

- La Poste
- La Trésorerie
- La salle des fêtes – place Westport
- La bibliothèque

QUESTIONS DIVERSES

Noms des salles dans le pôle public :

Monsieur le Maire propose de donner aux salles de réunion du pôle public le nom de personnalités importantes de notre commune. Sont proposés les noms suivants :

Pour la grande salle (bibliothèque, mariage, réunion du conseil municipal) : "Salle Charlotte Mac Lear". Née en 1903, elle fut la présidente de l'association des amis de Marigny à Westport (Connecticut – Etats-Unis). Elle oeuvra pour récolter des fonds pour la reconstruction de Marigny, notamment la cantine scolaire. Elle est décédée en 1962.



"Salle Charlotte Mac Lear".

Pour la petite salle de réunion : "Salle Madeleine Bodin". Arrivée à Marigny après la guerre avec son mari Julien (dont l'école porte le nom), elle fut une institutrice engagée à l'école primaire des garçons, alors située route de Lozon. A sa retraite, elle fut très active dans la vie associative de la commune.

Commission « culture »

Monsieur le Maire propose de créer une commission « culture » qui sera pilotée par Mme Huguette BESSON.

Aménagement de bourg – tranche 2 :

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de prévoir en 2021 le lancement des études pour poursuivre la tranche 2 de l'aménagement du bourg et d'engager une étude préalable pour la réhabilitation de la salle des fêtes place Westport.

Réfection de l'étanchéité de la toiture de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un accord pour l'octroi d'une subvention DETR de 16 425 € pour la réfection de l'étanchéité de la toiture de la salle des fêtes place Westport. Pour rappel l'estimation du montant des travaux est de 82 126 € HT.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Séance du 19 janvier 2020

Absents excusés : LEGENDRE Martine, FAUVEL Véronique, MAUDUIT Ludovic, LEVAVASSEUR Nadège, TINET Ophélie.

Pouvoirs : MAUDUIT Ludovic donnant pouvoir à LESQUEF Nicolas, LEVAVASSEUR Nadège donnant pouvoir à LEGRAVEREND Jean-Claude, FAUVEL Véronique donnant pouvoir à LEMAZURIER Fabrice.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR DU LOCAL DE LA FUTURE EPICERIE

Monsieur le Maire présente une estimation financière pour la transformation intérieure des anciens locaux de la Poste, situés 14 rue du 8 mai 1945 à Marigny, en épicerie. Le montant s'élèverait à 25 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la réalisation de ces travaux et dit qu'une opération sera prévue sur le budget 2021.

POLE PUBLIC : avenant 3 lot 7

Lot n°09 : CHAUFFAGE GAZ – PLOMBERIE - VENTILATION

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise VIGER COULEURS de SAINT-LO et autorise à signer l'avenant présenté ci-dessous :

Objet : mises au point chantier – Moins-value peinture chassissas entrée (2 faces)

Marché initial	61 831.92 € HT
Avenant n°1	- 2 496.64 HT
Avenant n° 2	+ 3 481.80 € HT
Avenant n° 3	- 894.00 € HT
Nouveau montant du marché	61 923.08 € HT
Modification en %	+0.15 %

CESSION DES PARCELLES AC535, 534, 117, 123, 124, 468 ET 467 A L'EHPAD LES HORTENSIAS

Dans le cadre de la réalisation de ses futurs logements « seniors » l'EHPAD les Hortensias de Marigny souhaite acquérir les parcelles AC 535, 534, 117, 123, 124, 468 et 467 représentant une surface de 978 m² situées rue du 13 juin à Marigny.

Vu l'avis du Domaine en date du 28 novembre 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- donne son accord pour céder les parcelles AC 535, 534, 117, 123, 124, 468 et 467 (commune déléguée de Marigny) au profit de l'EHPAD les Hortensias de Marigny au prix de 45 000 €
- dit que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et toutes pièces relatives à cette cession.



SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC SAINT-LO AGGLO.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°1 à la convention des services conclue en 2015 avec Saint-Lô Agglo. Il est précisé que la convention de mise à disposition est prolongée jusqu'au 30 juin 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 de la convention de mise à disposition de services avec Saint-Lô Agglo.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE 2021

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques.

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide le maintien de la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours.

L'organisation du temps scolaire reste la suivante :



	Temps d'enseignement du matin	Temps d'enseignement de l'après-midi	Pause méridienne
Lundi	8h45-12h00	13h45-16h30	12h00-13h45
Mardi	8h45-12h00	13h45-16h30	12h00-13h45
Jeudi	8h45-12h00	13h45-16h30	12h00-13h45
Vendredi	8h45-12h00	13h45-16h30	12h00-13h45

VOTE DU CONSEIL D'ECOLE DU 22 JANVIER 2021:

4 jours : 33 votes

4 jours et demi : 0 votes

1 Abstention



SIGNALÉTIQUE DES SITES ET BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES.

Saint-Lô Agglo s'est engagée dans l'implantation d'une signalétique sur les sites et bâtiments communautaires. Posée en 2019 dans les zones d'activités, la signalétique va être déployée sur les sites et bâtiments communautaires dédiés au sport, à l'enfance et la jeunesse et au tourisme.

Trois sites sont prévus : la salle de sports Marcel Guillard, le pôle enfance et les courts de tennis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'implantation de la signalétique communautaire.



QUESTIONS DIVERSES

Constitution d'un groupe de travail sur les projets en cours

Un groupe de travail va être constitué pour réfléchir à la poursuite des travaux d'aménagement du bourg de Marigny et mettre en place la faisabilité de l'extension de la salle des fêtes place Westport.

ZOOM SUR LE PÔLE PUBLIC



Ouvert à tous, le Pôle Public vous donne accès dans un même lieu à de nombreux services.

Lundi : 9h à 18h (journée continue)

Mardi : 9h à 12h - 14h à 17h

Mercredi, Jeudi et Vendredi : 9h à 12h - 14h à 18h

Le pôle public est un lieu d'échanges de proximité, d'orientation, d'aide aux usagers dans leur relations avec les administrations et les organismes publics. N'hésitez plus !



Salle d'attente et lieu de consultation de la presse locale. (2 journaux)



Mme Déborah LEPAREUX, agent d'accueil du pôle public



Espace numérique :

- deux ordinateurs en accès libre sont à la disposition du public.
- 1 tablette « La Poste »

Nos agents d'accueil vous accompagnent dans vos démarches avec les administrations et les services publics .

LES SERVICES DU PÔLE PUBLIC

Quelques exemples concrets de démarches pour lesquelles nos agents d'accueil peuvent vous aider.

Famille :

- Orientation vers le site ameli.fr ou caf.fr en fonction de la demande
- Déclaration de grossesse auprès de la CAF
- Demande de prime à la naissance sur ameli.fr



Mobilité et Logement :

- Demande et renouvellement de permis de conduire et de carte grise
- Consultation du solde des points du permis de conduire
- Demande et simulation d'allocation logement sur caf.fr



Jeunesse :

- Mise en relation avec la Mission Locale

Justice :

- Orientation vers le service adapté (Maison de la Justice ou accueil du tribunal)



Handicap :

- Aide au téléchargement et au remplissage de formulaires de demandes de prestations liées au handicap
- Orientation vers la MDPH

MSA

Pour les personnes affiliées à la MSA :

- Renseignements et accompagnement dans la simulation des droits (retraite, santé, famille, cotisation)
- Aide à la création de votre espace privé sur msa.fr
- Accompagnement dans l'utilisation des services en ligne (consultation des paiements, attestations, déclarations et demandes en ligne)
- Prise de rendez-vous avec un conseiller via le visio-relais

Santé :

- Création de compte AMELI sur le site de la CPAM
- Demande de Complémentaire Santé Solidaire
- Consultation des remboursements
- Prise de rendez-vous avec un conseiller via le visio-relais



Retraite :

- Création de votre espace personnel sur le site de la CARSAT
- Demande de retraite en ligne
- Demande de pension de reversion en ligne
- Simulation de l'âge et du montant de la retraite
- Prise de rendez-vous avec un conseiller via le visio-relais

Etat civil

- Pré-demande de Carte Nationale d'Identité et de Passeport sur le site ants.gouv.fr
- Demande d'acte de naissance en ligne



Emploi :

- Création de l'espace personnel sur pole-emploi.fr et aide à la navigation sur le site
- Inscription et simulation d'allocations
- Actualisation mensuelle et recherche d'offres d'emploi
- Mise en relation avec un conseiller sur RDV via l'espace personnel



Budget :

- Déclaration d'impôts en ligne ou prise de rendez-vous aux impôts pour les demandes complexes
- Paiement des amendes ou des factures locales en ligne
- Achat de timbres fiscaux électroniques en ligne
- Simulation des aides possibles sur mesdroitsso-ciaux.gouv.fr

LES SERVICES DU PÔLE PUBLIC

La mairie

Vous retrouvez les différents services habituels de la Mairie avec nos 2 secrétaires de Mairie (Mesdames Petiau et Lebahy-Loutrel)

- Service administratif
- Permanence des élus
- Service état civil / élections
- Service école / restauration scolaire
- Service urbanisme
- Service technique...

Lundi : 9h à 17h (journée continue)

Mardi : 9h à 12h - 14h à 17h

Mercredi : 9h à 12h - 14h à 17h

Jedi : 9h à 12h - 14h à 18h

Vendredi : 9h à 12h - 14h à 17h



Elvira LEBAHY-LOUTREL, secrétaire de mairie



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Les services Postaux :

- Vente de produits postaux : timbres, enveloppes (dont enveloppes de réexpédition), lettre suivie, colis, produits Chronopost (enveloppe et pochette)
- Vente de cartes SIM La Poste Mobile
- Envois en France et à l'international de courriers et colis
- Affranchissement du courrier (dont les recommandés) et colissimo
- Retrait de documents et marchandises
- Procuration postale (service gratuit)
- Garde de courrier et contrat de réexpédition

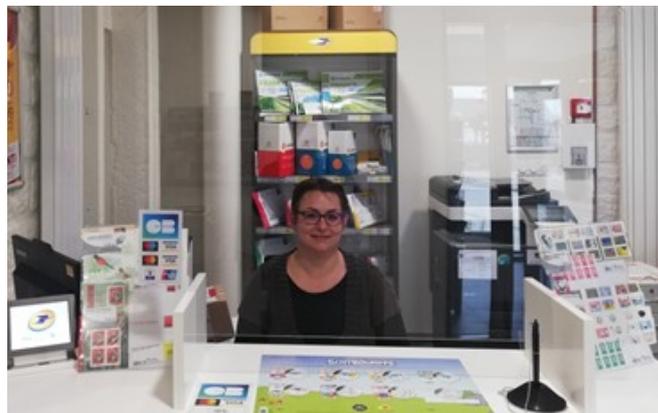
Départ du courrier :

Du lundi au vendredi : 15h30

Samedi : 12h00

Lundi au vendredi : 9h à 12h - 14h à 17h

Samedi : 9h à 12h



Anne BROYANT, agent d'accueil du pôle public

Les services Bancaires :

- Retraits et dépôts sur le compte courant postal ou le livret d'épargne (uniquement pour le titulaire du compte)
- Consultation des comptes sur la tablette

LES SERVICES DU PÔLE PUBLIC

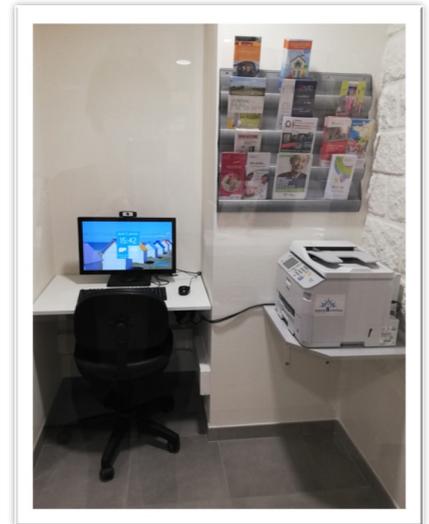
VISIO ACCUEIL[®]

VOS DÉMARCHES EN DIRECT

Le visio-accueil vous permet de réaliser toutes vos démarches administratives, simplement et en toute confidentialité. Vous pouvez consulter les sites Internet des organismes, dialoguer en direct avec un téléconseiller et échanger des documents.

Pour actualiser votre dossier, signaler un changement de situation, vous informer sur vos remboursements et vos droits, recevoir une attestation...

Avec ou sans rendez-vous !



COMMENT ÇA MARCHE ?



Je me rends dans le visio-accueil le plus proche de chez moi.

Je sélectionne le service voulu :

- dialoguer en direct avec un téléconseiller
- ou consulter les sites Internet des organismes.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- Gratuit
- Confidentiel
- Simple d'utilisation



JE PEUX

- Bénéficier d'un accompagnement
- Parler avec un téléconseiller en direct
- Échanger des documents





santé
famille
retraite
services



Carsat
Retraite & Santé
au travail
Normandie



LES AUTRES PERMANENCES DU PÔLE PUBLIC :

Assistante sociale : mardi matin sur rendez-vous	02 33 77 28 93
Mission locale : lundi matin sur rendez-vous	02 33 57 17 17
ADMR : mercredi de 9h30 à 11h45	06 65 11 04 10
CDHAT : 2ème jeudi du mois de 14h à 17h	02 33 75 64 24
Familles rurales : mercredi de 16h30 à 17h30	02 33 05 25 65
Comité départemental de la Randonnée pédestre de la Manche: mardi et jeudi de 9h à 12h ou sur RDV	02.33.55.34.30

LES SERVICES DU PÔLE PUBLIC

La bibliothèque

La bibliothèque vous accueille dans de nouveaux locaux. Vous pouvez y trouver un large choix de documents pour tous les âges : des albums et contes, des bandes dessinées et mangas, des romans et documentaires ainsi que des ouvrages en large vision.

L'inscription est gratuite pour les moins de 18 ans, 7€ pour les adultes pour un an.

La consultation sur place est libre et gratuite et la bibliothèque est ouverte à tous.

Lundi, Jeudi et Vendredi : 14h à 18h

Mercredi : 10h à 12h - 14 h à 18h

Samedi : 10h à 12h



PRESSE, CINÉMA & SÉRIES, FORMATIONS...

Avec
LA BOÎTE À SEL
évadez-vous
en quelques
clics!

24h/24 et
gratuit
POUR LES
ADHÉRENTS DES
BIBLIOTHÈQUES



Les personnes inscrites à la bibliothèque ont accès gratuitement à une offre de services en ligne par l'intermédiaire de la Bibliothèque Départementale de la Manche (biblio.manche.fr).

L'inscription donne accès aux ressources suivantes :

cafeyn
by LeKiosk

PRESSE - QUOTIDIENS et MAGAZINES
Plus de 1 600 titres de la presse magazine, des quotidiens régionaux et internationaux (actualité, loisirs, sport, nouvelles technologies)

**MEDIATHEQUE
NUMERIQUE**
www.mediathèque-numérique.com

CINEMA et SERIES - VIDEO A LA DEMANDE
Plus de 6 600 films et séries disponibles : cinéma, jeune public, documentaires, spectacles et concerts live.

 **toutapprendre.com**
APPRENDRE EN LIGNE

COURS et FORMATIONS
Plus de 1 000 formations et tutos pour des cours en anglais, italien, allemand, code de la route, soutien scolaire, musique...

BIBLIOTHÈQUE
DÉPARTEMENTALE DE LA MANCHE
biblio.manche.fr

cafeyn MÉDIATHEQUE
NUMÉRIQUE
toutapprendre.com

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

APPLICATION MOBILE CITYKOMI



Adoptez l'application Citykomi®, l'info locale notifiée en direct.

L'ACTUALITÉ DE MARIGNY-LE-LOZON SUR SMARTPHONE

Soucieuse de vous informer sur ce qu'il se passe dans la commune, la mairie de Marigny-le-Lozon vient de déployer Citykomi®, votre nouveau service d'information en temps réel.

Citykomi®, c'est l'application mobile qui vous permet de recevoir les actualités et les alertes de Marigny-le-Lozon directement sur votre smartphone ou tablette. Une rue en travaux ? Un événement à venir ? Une alerte météo ? Ne cherchez plus ces informations, avec Citykomi® vous êtes averti immédiatement !

UNE APPLICATION UTILE ET BIENVEILLANTE

Un service qui a fait ses preuves auprès d'autres collectivités. Depuis 2015, ce sont près de 300 collectivités qui ont fait le choix d'informer leurs citoyens par le biais de Citykomi®. Sans pub et sans collecter aucune coordonnée personnelle, l'application respecte votre vie privée et votre anonymat : pas de compte à créer, pas de numéro de téléphone ni d'adresse mail à fournir. Vous êtes libre de vous désabonner à tout moment si les informations ne vous concernent plus. Plus d'informations sur www.mairie-marigny.com ou au 02 33 55 15 26.

L'ACTUALITÉ DE MARIGNY-LE-LOZON SUR SMARTPHONE

- 1 > Téléchargez l'application Citykomi® sur votre smartphone ou tablette. C'est gratuit !
 
- 2 > Ouvrez l'application, touchez le symbole 
> Scannez le QR code ci-dessous pour vous abonner ou recherchez Marigny-le-Lozon à l'aide de la loupe.



FIL D'INFORMATION

> Ma commune en direct

- 3 > Dès qu'un message est publié, vous recevez aussitôt une notification pour le consulter dans Citykomi®.



INSCRIPTION SCOLAIRE 2021-2022

Pour les nouveaux inscrits et l'entrée en petite section de maternelle à l'École Julien Bodin

Au Pôle Public sur RENDEZ-VOUS :
Lundi 12 avril de 9h00 à 12h00
Jeudi 15 avril de 16h à 19h



Prise de rendez-vous obligatoire sur le site de la commune : www.mairie-marigny.com

Merci de vous munir du formulaire d'inscription pour l'école et la cantine, et des photocopies* du carnet de santé et du livret de famille de l'enfant.

Vous veillerez à retirer le dossier d'inscription auprès de la mairie ou sur le site internet (<http://mairie-marigny.com>).

* possibilité de faire les photocopies en mairie avant l'inscription à l'école.



DÉFI FAMILLES À BIODIVERSITÉ POSITIVE



Vous avez un **jardin**, vous souhaitez préserver la **biodiversité** et partager vos découvertes **en famille** : ce défi est fait pour vous !

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin reconnu pour ses actions de sauvegarde, de restauration et de valorisation de son territoire, vous propose cette année un « **défi familles** » pour apprendre et s'émerveiller... dans votre jardin !

Pour toute inscription, ou demande d'information, merci de contacter PNR des Marais du Cotentin et du Bessin : Marion Cazal en charge du défi biodiversité : famillebiodivpositive@gmail.com

LE PROJET :

À l'aide d'animateurs qualifiés, nous vous proposons de découvrir et d'améliorer la présence de la nature dans votre jardin. Comment ? En permettant aux animaux et aux plantes sauvages de réintégrer leur milieu, mais aussi avoir le plaisir d'observer une large diversité d'oiseaux depuis votre fenêtre et ainsi participer à votre échelle à la préservation de la biodiversité.

Alors cap ou pas cap de relever le défi ?

L'agriculture, point fort de l'économie

Département historiquement rural, la Manche est une région d'élevage. En 2020, toutes productions confondues, ce sont plus de 1500 millions d'euros (hors subventions) de chiffre d'affaires que la « ferme Manche » a généré. Pourtant, alors que le territoire de Saint-Lô Agglo comptait plus de 5000 exploitations en 1970, on en dénombre à peine 1000 en 2020. Dans le même temps, la surface moyenne des fermes ne cesse d'augmenter avec une moyenne de 54ha en 2017, contre seulement 38 en 2010.

Et sur notre commune, qu'en est-il ?

Depuis 200 ans, l'agriculture du bassin saint-lois a connu une spécialisation croissante de l'activité, avec l'intensification de la culture et de l'élevage, et le développement d'un système industriel mondialisé, dont les prémices datent de la fin du XIX^{ème} siècle et la fabrication à grande échelle du Camembert.

A l'heure actuelle, Marigny-le-Lozon compte une quinzaine d'exploitations agricoles, avec une belle progression vers la parité hommes / femmes. 9 sièges d'exploitation sont situés sur la commune, dont 4 GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun). La diversité de l'offre est grande : aux côtés de grosses exploitations laitières ont vu le jour une exploitation biologique, un élevage de chèvres et un autre de brebis.

Fin 2020 et 2021, le territoire a connu deux installations portées par de jeunes agriculteurs. Fabien Sauvegrain s'est installé en GAEC avec une exploitation de Feugères pour une production lait et viande tandis que Valentin GARNET et Anne-Sophie DEBOC vont faire vivre l'AOP Isigny-Sainte-Mère sur le territoire.

Autre aspect de l'exploitation, la transformation !

L'élevage de chèvres propose en vente directe le fruit de son travail, avec du lait, des fromages etc... Les produits issus de l'exploitation du lait des brebis sont en vente dans les magasins locaux. Les circuits-courts n'ont plus de secret pour le territoire : à nous d'en profiter !



Le saviez-vous ?

La commune de Lozon est inscrite dans le territoire de l'AOP (appellation d'origine protégée) Isigny-Sainte-Mère ! Même si la distance peut paraître grande entre ces deux villes, les caractéristiques de nos terres correspondent parfaitement aux exigences d'un tel gage de qualité. Cette reconnaissance impose cependant des objectifs ambitieux : une forte incitation à la pâture, à la « Normandisation » (protection et développement vers l'excellence de la race bovine Normande), interdiction des OGM (organismes génétiquement modifiés), traçabilité etc...

INFORMATIONS SAINT-LO AGGLO



Collecte et valorisation des déchets... importants changements en 2022 !

En avril 2019, les élus de Saint-Lô Agglo ont décidé de changer l'organisation de la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire et également d'adopter un nouveau mode de paiement.

Saint-Lô Agglo exerce aujourd'hui la compétence du ramassage des ordures ménagères et a délégué au Point Fort Environnement la partie traitement, élimination des déchets et la gestion des déchetteries.

Le ramassage est aujourd'hui organisé en **quatorze modalités différentes** sur l'ensemble des 61 communes rendant le **service aux habitants peu lisible, très disparate et peu homogène**.

L'Agglo a donc conduit une réflexion pour que le service et le prix soient homogènes pour les habitants du territoire. Cette réflexion a été guidée par les objectifs suivants :

- le respect de l'environnement et de la réglementation,
- l'équité de traitement entre les usagers,
- la maîtrise des coûts

Concernant le nouveau schéma de collecte :

En 2022, notre façon de trier les déchets va complètement changer. Les pots de yaourts, barquettes de beurre, emballages de jambon et bien d'autres encore seront triés avec les emballages et les papiers ne seront plus séparés. Des agents de Saint-Lô Agglo vous expliqueront personnellement tous ces changements en temps voulu.

Les changements à venir en 2022 seront donc les suivants :

Pour les déchets résiduels (ceux qui ne peuvent être recyclés) :

Chaque foyer sera doté d'un bac individuel dont la contenance sera adaptée à la taille du ménage

Collecte 1 fois par semaine sur les zones agglomérées de + de 2000 habitants (Saint-Lô, Agneaux, Torgny-sur-Vire, Marigny) (les campagnes ne sont pas concernées)

Collecte une semaine sur deux sur le reste du territoire

Fréquences supplémentaires possibles pour les professionnels moyennant le paiement d'une redevance complémentaire.

À noter : il sera possible de présenter sa poubelle moins souvent, dans ce cas le tarif sera moins élevé.

Pour les déchets à recycler (emballages et papiers) : le ramassage se fera pour tous les foyers en porte-à-porte une semaine sur deux.

Concernant le prix du service :

Le principe retenu est de facturer ce que chacun produit comme déchets. Il a été acté de passer en « **redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative** » (REOMi) après harmonisation complète du schéma de collecte.

Le principe de la tarification incitative est de responsabiliser chaque usager du service sur sa production de déchets.

Cette redevance remplacera la taxe d'enlèvement actuellement en place sur la majeure partie du territoire. Exception faite des communes de l'ex communauté de communes de Canisy.

Le tarif sera composé de 2 parties :

1. une part fixe : elle comprend le prix du ramassage de vos déchets, de leur traitement et élimination, le fonctionnement des déchetteries et intègre donc pour cela la contribution de Saint-Lô Agglo au Point Fort Environnement
2. une part variable : si vous produisez moins de déchets résiduels (non recyclables) alors vous présenterez moins souvent votre poubelle au ramassage et vous paierez moins !

Il s'agira d'instaurer une facturation en fonction de l'utilisation du service par **comptabilisation du nombre de levées de bacs** d'ordures ménagères résiduelles (ou d'apports en colonnes enterrées).

Des **services supplémentaires** pourraient être proposés dans certaines conditions et soumis à **facturation spécifiques** :

- collecte des déchets verts en porte à porte pour les trois communes pourvues de ce service (Agneaux, Condé-sur-Vire, Saint-Lô),
- collectes supplémentaires spécifiques d'ordures ménagères proposées aux professionnels.

Cette nouvelle organisation est programmée pour le **1^{er} janvier 2022**. La nouvelle facturation sera effective en 2023.

INFORMATIONS SAINT-LO AGGLO

L'APPEL A CANDIDAT(E)S : UN PANEL D'HABITANTS POUR TRAVAILLER ENSEMBLE SUR LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS EN MATIÈRE DE DÉCHETS !

Il s'agit pour l'agglo de constituer un panel d'habitants représentatif de la population du territoire : homme, femme, seul(e), en couple, avec enfant(s), étudiant(e), retraités, salariés... Tous les profils intéressent l'agglo.

Toutes celles et tous ceux qui souhaitent agir pour protéger l'environnement en partageant leurs idées pour réduire la production de déchets et améliorer le tri sont invité(e)s à candidater.

Le panel de volontaires constitué aidera ainsi l'agglo à tester des méthodes pour changer de comportements en matière de déchets : consommation responsable, prévention et diminution de la production de déchets et tri pour la valorisation des déchets.

Construisons ensemble les nouveaux comportements en matière de déchets !

Vous avez envie de vous impliquer dans cette démarche, pour proposer sa candidature, il suffit de remplir un questionnaire sur le site saint-lo-agglo.fr. Les candidatures seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée et en fonction de la correspondance aux profils recherchés. Tous les candidat(e)s seront tenus informés de la suite donnée à leur candidature.

Candidature en ligne saint-lo-agglo.fr

INFORMATIONS ASSOCIATIONS

LA GAULE MARIGNAISE

Pêche en rivière dans Le Lozon et La Terrette : lâcher de truites pour l'ouverture le 13 mars et un deuxième le 27 mars (pêche interdite 24, 25, 26)

Pêche à l'étang : réglementation affichée sur place

ouverture 20 mars ; 9 lâchers de truites : 20 mars, 3, 17 avril, 01, 15, 29 mai, 06 juin Fête de la Pêche, 26 juin, 04 septembre.

Prix des cartes : majeur 78 euros, -18 ans 21 euros, -12 ans 6 euros, femme 35 euros, 1 journée 13 euros

extension étang de Marigny : majeur 25 euros, mineur 13 euros, journée 7 euros

Dépositaires de cartes : LaMaison.fr à St Gilles, Bar PMU Marigny, Bar des Sportifs Lozon, Bar Au bon accueil Hébécrevon et, bien sûr par Internet www.cartedepeche.fr

Président Bernard LOHIER Tel 02.33.55.18.78



MARIGNY JE T'AIME

Assemblée générale le samedi 27 mars à 10h à la salle des fêtes de Lozon.



Association
Pour
l'Environnement et
le Fleurissement
de Marigny

LES SERVICES DANS LA COMMUNE

La Mairie de MARIGNY-LE-LOZON vous accueille :

Lundi : 9h à 17h (journée continue)
Mardi : 9h à 12h - 14h à 17h
Mercredi : 9h à 12h - 14h à 17h
Jeudi : 9h à 12h - 14h à 18h
Vendredi : 9h à 12h - 14h à 17h

Tél : 02.33.55.15.26

mail : accueil@marigny-le-lozon.fr

www.mairie-marigny.com

La Mairie annexe de LOZON vous accueille :

Le mardi de 10h à 12h

Tél : 02.33.56.23.34

mail : mairie.lozon@wanadoo.fr

Permanence de Mme Adèle HOMMET

Conseillère Départementale : SUR RDV

adele.hommet@manche.fr

06.31.40.21.29

GENDARMERIE St Jean-de-Daye

02.33.72.50.20

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Et le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h

TRESORERIE

02.33.55.15.10

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8h30-12h30.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

02.33.55.15.26

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

le samedi de 9h à 12h.

CRECHE

02.33.06.12.37

ACCUEIL DE LOISIRS

02.33.72.23.98

Pôle enfance

R.E.P.A.M (relais Enfants

02.33.05.23.84

Parents assistants maternelles)

Mercredi de 9h à 11h30 et le jeudi de 16h à 18h30

MAISON DES JEUNES

06.37.03.18.98

Mercredi et samedi 14h à 18h et pendant les petites

vacances scolaires.

ECOLE JULIEN BODIN

02.33.55.15.93

ECOLE NOTRE DAME

02.33.55.49.94

COLLEGE JEAN MONNET

02.33.55.19.86

MARIGNY TOURISME

02.33.55.08.13

Chalet place Westport

BIBLIOTHEQUE

02.33.56.81.29

Lundi : 14h à 18h, Mercredi : 10h à 12h - 14h à 18h, Jeudi : 14h à 18h, Vendredi : 14h à 18h, Samedi : 10h à 12h

ASSISTANTE SOCIALE

02.33.77.28.93

Tous les mardis de 9h à 12h au pôle public

Sur rendez-vous

C.L.I.C

02.33.06.04.71

Centre médico social 7 rue de La Libération à Saint-Lô

C.D.R.P

02.33.55.34.30

A.D.M.R

06.65.11.04.10

Tous les mercredis de 9h30 à 11h45 au pôle public

MAISON DE RETRAITE

02.33.77.14.77

SAUR

02.50.72.40.00

C.D.H.A.T

02.33.75.64.24

MISSION LOCALE

02.33.57.17.17

Sur rendez-vous à la mairie le lundi matin

DECHETTERIE

Lundi, mercredi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Jeudi de 14h à 18h

VIE ASSOCIATIVE

Vous trouverez toutes les informations sur les futurs évènements sur le site internet de la commune : mairie-marigny.com